



Quel juge je peux faire intervenir, pour prendre une décision

Par **terrades**, le **03/10/2008** à **10:21**

j'ai vendu un bien, ou une procédure juridique étaient en cours depuis dès année, ce serait très long de tout raconter, le plus important, j'ai trouvé un acheteur de mon terrain à bâtir de la somme de 80000 euros dans le 28, cette somme servait à rembourser une partie de la dette, il y a 2 banques qui se disputent la priorité de la répartition en premier. Une banque le crédit agricole et la bpi ont accepté tout deux la vente au mois de décembre 2007, sans aucune condition. On devait réaliser l'acte authentique mardi à 15 heures le CA a refusé au dernier moment de lever l'hypothèque, ce qui veut dire que l'acheteur devenait propriétaire d'un terrain avec une hypothèque dessus, on comprendra bien que l'affaire n'a pas pu se signer, le CA voulait la garder afin que le notaire garde l'argent sur un compte séquestre, et qu'il fasse intervenir un juge, il se sentait plus fort devant le juge pour disposer de l'argent en premier, ce terrain devient invendable du fait de la position du CA qui aurait dû faire la démarche depuis le début, ils ont hypothéqué également ma maison d'une valeur de 500 000 euros plus 2 terrains à bâtir dans l'Hérault où je demeure avec mon mari, je ne peux pas vendre un terrain également dans l'Hérault car ils veulent tout prendre ses derniers biens ont été acquis avec mon nouveau mari son argent, et nous sommes mariés en séparation de biens, pendant les caprices du CA mes intérêts courent énormément je n'en vois pas le bout en deux ans les intérêts ont pris 40 000 euros je veux a

Par **Tisuisse**, le **03/10/2008** à **12:19**

Vu les sommes en jeu, c'est le tribunal de grande instance qui sera compétent.